

(M. Stanfield) et qu'on peut trouver à la page 4468 du hansard:

Cette Chambre regrette que la mauvaise gestion de ce gouvernement a mis en danger le taux de croissance économique...

A mon avis, l'accusation de mauvaise gestion portée contre le gouvernement est essentiellement la même que celle que renferme le présent amendement, qui reproche au gouvernement son inhabilité à gérer l'économie comme il se doit.

**Une voix:** Vous gaspillez le temps de la Chambre.

**M. Olson:** La substance de ces amendements est exactement la même. Voici, monsieur l'Orateur, le commentaire 194 qui se trouve à la page 168 de Beauchesne:

La Chambre ne peut être saisie d'un projet de motion ou d'un amendement qui serait le même en substance qu'une question déjà décidé,...

On ne parle pas du même libellé, mais de la même substance.

... parce que, lorsqu'une proposition est soumise et adoptée ou rejetée, elle ne peut pas être débattue de nouveau mais doit être considérée comme réglée par la Chambre.

La Chambre a été saisie de la substance de cet amendement au moins deux fois. Pour rafraîchir la mémoire des vis-à-vis, signalons que la substance de l'amendement, a été rejetée par la Chambre le 10 octobre, par 113 voix contre 68. La Chambre a donc clairement indiqué qu'elle n'admettait pas, par exemple, que le gouvernement avait lamentablement manqué de donner un exemple de responsabilité. Elle s'est prononcée contre cela.

**M. Nowlan:** Comment aviez-vous voté alors?

**M. Olson:** J'ai oublié la date exacte où nous avons examiné cet amendement du chef de l'opposition d'alors qui se plaignait de la mauvaise gestion et de l'incapacité à ajuster les impôts, analogue à l'autre en substance; quoi qu'il en soit, cet amendement a été rejeté par la Chambre. Je pourrais donner lecture de bien des commentaires de Beauchesne et des citations de May, mais je ne crois pas devoir persuader Votre Honneur que la substance de toute motion sur laquelle la Chambre s'est déjà prononcée ne peut être présentée de nouveau pendant la même session. Cet amendement est manifestement irrecevable.

Outre le commentaire 194, il y a dans Beauchesne le commentaire 200, où il est dit:

Une vieille règle parlementaire est ainsi conçue: «Une question, une fois posée et tranchée, soit affirmativement soit négativement, ne peut être ramenée sur le tapis, mais elle doit subsister comme étant la décision rendue par la Chambre».

Et l'auteur enchaîne pour expliquer ce qu'il vient de dire.

Sans une telle règle, le temps de la Chambre pourrait se passer à délibérer sur des motions de même nature: on obtiendrait ainsi quelquefois des décisions contradictoires au cours de la même session.

Il me semble donc, monsieur l'Orateur, que votre décision devrait se conformer à cela. Que l'opposition ne se donne pas la peine de trouver et de lire, au moins, les amendements qu'elle a proposés à la Chambre pour s'assurer que cet amendement sera recevable, c'est une chose presque incroyable. En écoutant le député qui a proposé l'amendement, j'étais à peu près sûr du genre d'amendement qu'il allait soumettre. Alors qu'il se lançait dans une foule de données statistiques, j'ai eu tout le temps voulu pour trouver ces autres amendements et les commentaires à l'appui de mon raisonnement.

**L'hon. M. Ricard:** Au lieu de cela, vous auriez dû prêter l'oreille.

**M. Olson:** J'ai écouté très attentivement. J'espère que Votre Honneur tiendra compte surtout des commentaires 194 et 200. Vous serez alors persuadé, j'en suis sûr, que l'amendement que l'opposition voudrait proposer est essentiellement le même au fond que les deux derniers amendements dont la Chambre a été saisie au cours de la session actuelle.

**M. Baldwin:** Il est évident, et je le signale tout de suite, que les savants auteurs de la présente édition de Beauchesne ne pouvaient prévoir un gouvernement aussi incompetent que celui-ci. Je félicite le gouvernement de compter une addition aussi brillante dans ses rangs. Se rappelant de son séjour dans l'opposition et sachant à quel genre de gouvernement il avait affaire, le député a de toute évidence imaginé quel genre de motion une opposition intelligente et bien renseignée proposerait sous forme d'amendement. Bien entendu elle reprocherait au gouvernement ses hésitations et son inhabileté à gérer les affaires économiques et financières du pays. Il s'attendait à une telle motion qu'il était du devoir d'un parti d'opposition de présenter. En fait, monsieur l'Orateur, il y aurait